

M. Gleave: Le reste est fait de propositions visant à éviter au gouvernement d'avoir à verser de trop fortes sommes, de prendre trop de responsabilités, de s'engager trop généreusement envers les collectivités agricoles et rurales de l'Ouest du Canada.

Le gouvernement présente maintenant deux mesures d'importance qui affecteront la tendance et la destinée de l'agriculture canadienne dans l'ensemble et la production céréalière de l'Ouest en particulier. L'une d'entre elles est le bill C-176 visant la commercialisation, et l'autre, c'est le Livre blanc ou les propositions sur la politique céréalière dont je viens de parler. Il nous faut examiner ces politiques mais aussi évaluer la situation qu'elles se proposent de régler. Pendant que le premier ministre et les autres ministres étaient à Saskatoon, le trésorier provincial de la Saskatchewan sous régime libéral, publiait un Livre blanc sur la situation économique de cette province, qui disait, entre autres choses, que l'agriculteur moyen de la province devait à la Commission du blé entre \$1,070 et \$1,250. Ceci veut dire qu'en plus d'avoir puisé dans leur caisse de dépréciation, les agriculteurs ont vendu leurs céréales prématurément parce qu'ils n'avaient pas des sommes suffisantes et qu'ils tâchent maintenant de rembourser. Si les députés veulent appliquer une déclaration semblable à un individu en particulier, qu'ils parlent à celui qui possède une excellente exploitation agricole et qui est incapable de payer ses taxes en entier parce qu'il persiste à laisser son fils à l'université malgré tout.

Le Livre blanc dit que le revenu net réalisé indiquerait une baisse par rapport à 1969. Il en attribue la cause à une diminution de la production due à une réduction des surfaces emblavées imposée aux termes du programme LIFT du gouvernement fédéral et au paiement final minimal à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge vendus les années précédentes. Il en rejette le blâme sur qui de droit. Le Livre blanc provincial poursuit en disant que les livraisons de céréales ont été supérieures d'environ 40 p. 100 en 1970 à celles des années précédentes mais que les recettes correspondantes n'ont été supérieures que de 22.6 p. 100 par suite de la réduction des derniers paiements et de la diminution des prix unitaires.

Voilà les circonstances dans lesquelles les propositions du gouvernement prétendent intervenir. Comme je l'ai dit, je suis convaincu qu'elles visent moins à remédier à la situation si bien décrite ici qu'à s'assurer que le gouvernement ne va pas se trouver trop engagé à un moment où le pays traverse une crise relativement grave. L'objet en est de limiter sa participation. Ces propositions gouvernementales ne se fondent pas sur la nécessité d'accroître ni même de maintenir le revenu mais, comme le signale le journal, sur la stabilisation du revenu, c'est-à-dire du revenu des cinq années précédentes, non du coût de la production. Loin de tenir compte de la nécessité de remédier à la situation, le gouvernement fonde ses propositions sur une période précédente dont le rendement ne fut pas tellement satisfaisant, soit une moyenne quinquennale et un prix initial qui ne peuvent se rattacher qu'aux conditions du marché international.

• (3.40 p.m.)

Au cours de la période des questions aujourd'hui, j'ai demandé au ministre ce qu'il pensait de la déclaration suivante de la Fédération canadienne de l'agriculture:

... nous nous devons de signaler le plus vivement possible que les propositions du gouvernement touchant la stabilisation et les recettes relatives aux grains—auxquelles nous songeons tous il va sans dire, aujourd'hui—ne représentent pas de la part du gouvernement fédéral un effort suffisant pour aider les producteurs de grains des Prairies et sauvegarder leur position. Le gouvernement ne se rend pas pleinement compte du devoir qui lui incombe, au nom des Canadiens et dans l'intérêt national, de partager les frais du maintien d'une industrie aussi vitale, face à une concurrence internationale généralisée et savamment subventionnée, aux violentes fluctuations des conditions des marchés et des prix et aux intenses pressions de la concurrence.

Dans le mémoire soumis par la National Farmers Union au gouvernement, à Saskatoon, on relève le passage suivant:

Deuxièmement, alors que les producteurs contribuent au programme en tant que particuliers, les paiements de stabilisation sont calculés d'après le déficit global de toute l'industrie sur le revenu brut des ventes de grains. Rien ne nous garantit, par conséquent, que les revenus des particuliers seront stabilisés aux époques où le besoin s'en fera le plus sentir. Ce qu'il faudrait, c'est une allocation plus considérable de fonds fédéraux pour assurer un programme complet. Il y a tout lieu de croire que les efforts du ministre chargé de ce programme sont entravés par la sagesse déployée traditionnellement par le gouvernement pour aborder cet important problème. Nous exhortons donc le gouvernement à réexaminer sa position à ce sujet.

J'ai remarqué non sans intérêt que, de l'avis d'un des ministres de la Couronne, à Regina, c'était bien dommage que les associations agricoles n'aient pu s'entendre sur la façon d'aborder le gouvernement. J'ai déjà parlé de l'entente et de la prise de position identique des deux associations agricoles les plus importantes et les plus représentatives des agriculteurs de cette région et qui expriment leur réaction. Et elles ont grandement raison d'adopter cette attitude.

Je le répète, monsieur l'Orateur, tout le programme doit être examiné à la lumière de la situation actuelle, que voici: la semaine dernière, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a dû annoncer à la Chambre que toutes tentatives pour en arriver à un accord sur les ventes internationales de blé avaient échoué et que les négociations en vue d'un accord international sur le blé étaient réduites à néant. Autrement dit, le gouvernement se rend parfaitement compte que nous entrons maintenant dans une ère de concurrence internationale sans merci. Nous ne savons si nous pourrions continuer de négocier une entente avec les autres gouvernements en vue d'empêcher la hausse des prix. A cause de cela, les agriculteurs devront porter, pour la première fois depuis plus de 10 ans, tout le poids d'une concurrence sans merci sur les marchés d'exportation.

Que propose le gouvernement pour faire face à la situation? Aux termes du programme de stabilisation du grain, il présente une proposition qui le dispenserait, dans une large mesure, de soutenir le cultivateur de blé sur le marché d'exportation. Jusqu'ici, les prix initiaux étaient liés à l'Accord international sur le blé. Ces prix initiaux sont établis chaque année, et en vertu de deux facteurs: premièrement, le niveau des minimums prévus dans l'Accord international sur le blé ou deuxièmement, les coûts de production au sein de l'économie.